



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

### GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### Onzième session

19-21 mai 2021

### EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

#### TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. INTRODUCTION.....	1-2
II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES.....	3-13
III. RAPPORTS SUR LE PLAN D'ACTION MONDIAL ET ACTION DE SENSIBILISATION .....	14
IV. APPUI DE LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES.....	15-41
V. COLLABORATION .....	42- 43
VI. LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES .....	44-51
VII. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER .....	52

Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

## I. INTRODUCTION

1. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a appelé les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial), afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à un développement rural durable au niveau mondial, et plus spécifiquement à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) 2 et 15. Elle a demandé à la FAO de renforcer les partenariats avec les parties prenantes et les donateurs, qui lui permettront de continuer à prêter un appui technique et stratégique à la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans les pays<sup>1</sup>.
2. Le présent document fait le point sur les activités menées par la FAO depuis la tenue de la dix-septième session ordinaire de la Commission. Les activités sont réparties en fonction de leur lien avec les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. On trouvera des informations plus précises dans le *rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*<sup>2</sup>.

## II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

3. À sa douzième session ordinaire, la Commission a décidé d'utiliser des indicateurs relatifs aux processus et aux ressources pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial<sup>3</sup>. Au titre des indicateurs relatifs aux processus, les pays, les régions et les organisations internationales rendent compte des activités lancées aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
4. La mise en œuvre du Plan d'action mondial a déjà fait l'objet d'examen par le passé, donnant lieu à la publication de deux rapports intérimaires de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial – en 2012<sup>4</sup> et en 2014<sup>5</sup> – (les rapports de synthèse). À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a approuvé la reprise du modèle de rapport ayant servi de base à la rédaction des rapports de synthèse précédents pour procéder au nouvel examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial et elle a invité les pays à présenter leurs rapports intérimaires nationaux en temps voulu<sup>6</sup>.
5. La présente section synthétise brièvement les rapports intérimaires des pays, ainsi que les rapports reçus de régions et d'organisations internationales. On trouvera des informations plus précises dans le *rapport intérimaire de synthèse 2020 sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*<sup>7</sup>. La section présente également quelques faits récents témoignant de l'impact du Plan d'action mondial sur les politiques au niveau national.
6. S'agissant des indicateurs relatifs aux ressources, les pays ont utilisé le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) pour communiquer des informations concernant l'état des populations nationales d'animaux d'élevage par race. On trouvera des informations plus précises à ce sujet dans le *rapport 2020 sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques*<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 86.

<sup>2</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.2.

<sup>3</sup> CGRFA-12/09/Rapport, paragraphes 38 et 39.

<sup>4</sup> CGRFA-15/15/Inf.19.

<sup>5</sup> CGRFA-14/13/Inf.15.

<sup>6</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 85.

<sup>7</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.3.

<sup>8</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.6.

## A. Rapports intérimaires des pays, des régions et des organisations internationales

7. Pour donner une suite à la demande formulée par la Commission<sup>9</sup>, la FAO a invité les pays, dans une lettre circulaire aux gouvernements (CSL C/AGA-5 du 4 mars 2019), à présenter leurs rapports intérimaires sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial au plus tard le 31 juillet 2019<sup>10</sup>. La FAO a pris contact avec tous les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques (les coordonnateurs nationaux) et leur a fourni des instructions précises sur le processus d'établissement de rapports. Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales internationales compétentes ont également été invitées à participer au processus d'établissement de rapports. Fin 2019, la FAO avait reçu 104 rapports intérimaires de pays<sup>11</sup>, quatre rapports intérimaires de régions<sup>12</sup> et 14 rapports d'organisations internationales<sup>13</sup>, ce qui traduit le réel intérêt suscité par le processus de mise en œuvre et d'établissement de rapports.

8. La plupart des pays ayant communiqué des rapports intérimaires ont continué à renforcer leurs activités dans les différents domaines prioritaires du Plan d'action mondial. Cependant, dans l'ensemble, le niveau de mise en œuvre varie considérablement selon les pays et selon les régions. Sur le plan général, le niveau d'avancement de la mise en œuvre a été indiqué comme important en Europe, dans le Caucase et en Amérique du Nord; moyen en Afrique, en Asie et en Amérique latine et aux Caraïbes; et faible au Proche et au Moyen-Orient et dans les régions du Pacifique Sud-Ouest. Il est toutefois relativement difficile de dégager des différences régionales globales parce que des rapports n'ont pas été reçus de la part de tous les pays de toutes les régions. Les pays qui n'ont pas communiqué de rapport ont peut-être des niveaux de mise en œuvre plus faibles que les pays qui ont communiqué un rapport. La situation est variable au sein des régions et, dans toutes les régions en développement, certains pays affichent des notes élevées pour quelques indicateurs relatifs à des priorités stratégiques du Plan d'action mondial. De même, dans les régions développées sur le plan économique, certains pays affichent des notes médiocres pour quelques indicateurs relatifs à des priorités stratégiques. À l'intérieur d'une région donnée, le niveau de mise en œuvre dans un pays ou dans une sous-région spécifique a semblé être plus ou moins lié au niveau relatif de développement économique et de développement du secteur de l'élevage. Par exemple, il tendait à être plus élevé en Afrique australe que dans le reste du continent. En Amérique du Sud, c'est le Brésil qui enregistre le plus haut niveau de mise en œuvre.

9. Le questionnaire et le système d'indicateurs qui l'accompagne comportent des sections relatives à chacun des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial (pour suivre la mise en œuvre de la partie II du Plan d'action mondial – *Les priorités stratégiques*), ainsi qu'une section spécialement consacrée à la collaboration et une autre au financement (pour traiter la partie III du Plan d'action mondial – *Mise en œuvre et financement du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*). À l'échelle mondiale, les domaines prioritaires 1 (Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés) et 4 (Politiques, institutions et renforcement des capacités) ont affiché les meilleurs niveaux de mise en œuvre, notamment si on les compare au domaine prioritaire 3 (Conservation). Une explication plausible de ce résultat est que, pour gérer les ressources zoogénétiques, les mesures relevant des domaines prioritaires 1 et 4 font partie des premières mesures à prendre chronologiquement. De plus, dans un pays donné, seul un sous-ensemble de races peut devoir faire l'objet de mesures de conservation actives, alors que les trois autres priorités stratégiques concernent l'ensemble des races. Dans toutes les régions, les indicateurs relatifs à la collaboration et, plus spécialement, au financement, enregistrent des notes moins élevées que les indicateurs relatifs aux domaines prioritaires.

---

<sup>9</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 85.

<sup>10</sup> <http://www.fao.org/3/ca3998fr/ca3998fr.pdf>;

[http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/genetics/Reporting\\_processes.html](http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/genetics/Reporting_processes.html).

<sup>11</sup> <http://www.fao.org/animal-genetics/global-policy/reporting-system/countries/fr/>.

<sup>12</sup> <http://www.fao.org/animal-genetics/global-policy/reporting-system/regions/fr/>.

<sup>13</sup> <http://www.fao.org/animal-genetics/global-policy/reporting-system/international-organizations/fr/>.

10. Les rapports intérimaires régionaux indiquent des degrés variables de progression depuis le premier cycle d'établissement de rapports. De plus, quelques zones, peu nombreuses, ne sont pas dotées d'un point focal régional. Le Point focal régional européen, le premier à avoir été créé, continue à rendre compte d'une collaboration considérable entre les pays dans l'ensemble des domaines prioritaires. L'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale, le Point focal sous-régional pour l'Afrique de l'Est, a aussi indiqué que des activités communes étaient menées dans les quatre domaines prioritaires. Le Point focal régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Réseau sur les ressources zoogénétiques pour l'Asie ont chacun fait état d'activités ciblant des domaines prioritaires spécifiques.

11. Les organisations internationales continuent à contribuer d'une manière non négligeable à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. En général, ces acteurs mettent l'accent sur la participation des parties prenantes pour garantir la prise en main locale des activités et optimiser l'impact. Les activités de ces organisations ont trait aux quatre domaines prioritaires, différentes organisations pouvant toutefois indiquer qu'elles centrent leurs efforts sur des domaines prioritaires différents.

12. Les résultats déclarés par les pays en ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sont encourageants, mais la tâche qui consiste à améliorer à l'échelle mondiale la gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est encore loin d'être achevée. Une interprétation quantitative des indicateurs relatifs aux processus laisse penser que la mise en œuvre est déjà accomplie à moitié, étant entendu qu'elle pourrait être moins avancée dans les pays qui ne communiquent pas de rapport. Les raisons de cette défaillance continuent à être l'insuffisance des ressources financières et des capacités institutionnelles et humaines.

## **B. Impact sur les politiques**

13. Les informations issues du processus d'établissement de rapports intérimaires par les pays confirment que de nombreux gouvernements tiennent compte du Plan d'action mondial lorsqu'ils élaborent des politiques relatives à la gestion des ressources génétiques. Sur la base des informations issues des trois cycles d'établissement de rapports, 66 pays ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques. En 2019, 40 pays ont indiqué que ce processus avait progressé depuis 2014, et 12 d'entre eux ont précisé avoir entamé l'élaboration de leurs stratégie et plan d'action nationaux pour la première fois de leur histoire. Dans l'Union européenne, la nécessité de mettre fin à l'érosion de la diversité génétique, y compris des races traditionnelles, est reconnue à la fois dans la *Stratégie «de la ferme à la table»*<sup>14</sup> et dans la *Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030*<sup>15</sup>.

## **III. RAPPORTS SUR LE PLAN D'ACTION MONDIAL ET ACTION DE SENSIBILISATION**

14. La FAO a entièrement remanié son site web sur les ressources zoogénétiques et a mis en ligne la nouvelle version début 2020. Le site web «Génétique animale»<sup>16</sup> (disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies) permet de consulter les informations présentées dans les rubriques suivantes: Contexte, Politique mondiale, Base de données sur les races, Ressources, Fora et Événements. La FAO a continué de distribuer des versions imprimées du Plan d'action mondial, ainsi que les produits et directives s'y rapportant, et de rédiger des articles destinés à paraître dans la presse scientifique.

<sup>14</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020DC0381>.

<sup>15</sup> [https://ec.europa.eu/environment/strategy-offline/biodiversity-strategy-2030\\_en](https://ec.europa.eu/environment/strategy-offline/biodiversity-strategy-2030_en).

<sup>16</sup> <http://www.fao.org/animal-genetics/fr/>.

#### IV. APPUI DE LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

15. La FAO a continué d'aider les pays à faire progresser la mise en œuvre dans tous les domaines prioritaires du Plan d'action mondial. À cet effet, elle a fourni un appui institutionnel et technique, facilité la recherche et renforcé les capacités. La pandémie de covid-19 ayant entraîné une limitation des déplacements, les activités normatives ont prédominé pendant la majeure partie de l'année civile 2020. La présente section donne quelques exemples des activités menées par la FAO dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial et dans certains domaines intersectoriels.

##### Domaine prioritaire 1. Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

16. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO d'affecter des ressources du Programme ordinaire à la poursuite des opérations de gestion et de développement du système DAD-IS<sup>17</sup>. Elle lui a aussi demandé de fournir un appui technique aux pays pour les aider à estimer les tailles des populations des différentes races et à utiliser le système DAD-IS<sup>18</sup>, et d'inclure dans le système DAD-IS des champs de données permettant de suivre la diversité des abeilles mellifères domestiques intéressant l'alimentation et l'agriculture<sup>19</sup>.

17. Pour répondre aux demandes de la Commission, le centre de coordination mondial a poursuivi, avec des ressources du Programme ordinaire de la FAO, la gestion ainsi que le développement et l'actualisation du système DAD-IS<sup>20</sup>. Les activités suivantes ont été menées dans ce contexte: i) la fusion intégrale du DAD-IS et du réseau EFABIS, le réseau du Système européen d'information sur la biodiversité des animaux domestiques; ii) la mise au point et l'expérimentation d'une application permettant l'échange de données entre DAD-IS et d'autres systèmes; iii) l'élaboration de divers manuels<sup>21</sup> et outils d'apprentissage en ligne<sup>22</sup> sur l'utilisation du DAD-IS; iv) l'apport d'un soutien à plusieurs pays<sup>23</sup> pour l'estimation des tailles des populations des différentes races; et v) la création de nouveaux champs de données permettant de suivre la diversité des abeilles mellifères domestiques intéressant l'alimentation et l'agriculture. On trouvera des informations plus précises sur ces activités dans le document relatif à l'état d'avancement du développement du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques<sup>24</sup>.

18. En 2009, la Commission a demandé à la FAO d'établir des rapports sur la situation et les tendances concernant les ressources zoogénétiques et de les mettre à la disposition de la Commission à chacune de ses sessions ordinaires<sup>25</sup>. C'est pourquoi, la FAO a préparé pour chacune des sessions suivantes un rapport fournissant ces informations. Le rapport 2020 sur la situation et les tendances en ce qui concerne les ressources zoogénétiques<sup>26</sup> a été soumis au Groupe de travail pour examen. Le rapport de situation est fondé sur les informations que fournissent les coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques par l'intermédiaire du DAD-IS. Actuellement, 178 pays ont désigné un coordonnateur national pour la gestion des ressources zoogénétiques.

19. Depuis 2018, les proportions des populations nationales des différentes races d'oiseaux et de mammifères pour lesquelles on dispose de données démographiques ont légèrement progressé, passant de 58 à 61 pour cent et de 62 à 66 pour cent, respectivement. Parmi les 8 771 races mentionnées dans le système DAD-IS, 26 pour cent sont actuellement classées dans la catégorie des races à risque,

<sup>17</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 91.

<sup>18</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 91.

<sup>19</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 92.

<sup>20</sup> <http://www.fao.org/dad-is/fr/>.

<sup>21</sup> <http://www.fao.org/3/cb0697en/cb0697en.pdf>; <http://www.fao.org/3/cb0698fr/cb0698fr.pdf>.

<sup>22</sup> <https://360.articulate.com/review/content/95908ec3-199a-4e93-8811-1340d673f97a/review>.

<sup>23</sup> Algérie, Argentine, Colombie, Équateur, Libye, Maroc, Mauritanie, Panama, Tunisie.

<sup>24</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/5.

<sup>25</sup> CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 39.

<sup>26</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.6.

13 pour cent dans la catégorie des races qui ne sont pas à risque, 54 pour cent sont répertoriées comme des races dont on ignore si elles sont à risque, et 7 pour cent sont réputées éteintes<sup>27</sup>.

20. À sa dix-septième session, la Commission a demandé au Secrétariat de mettre au point en interne une étude analytique sur les facteurs qui font que pour certaines races, la situation en matière de risque est signalée comme inconnue<sup>28</sup>. La FAO a donc élaboré un document présentant une *analyse détaillée des facteurs influençant la communication des informations dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques*<sup>29</sup> pour examen par le Groupe de travail.

21. À sa dix-septième session, la Commission a demandé à la FAO de continuer à élaborer et à actualiser des directives visant à faciliter l'application des dernières découvertes scientifiques en matière d'identification, de caractérisation et de conservation des ressources zoogénétiques<sup>30</sup>. Le document sur les *faits récents liés aux biotechnologies intéressant la caractérisation, l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>31</sup> donne un aperçu des dernières découvertes scientifiques pertinentes. Pour donner suite à la demande de la Commission, la FAO a élaboré deux documents, l'un sur la *caractérisation génomique des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>32</sup>, et l'autre consistant en un *projet de directives techniques actualisées sur la caractérisation génomique des ressources zoogénétiques*<sup>33</sup>. Ces directives remplacent les *directives de la FAO sur la caractérisation génomique moléculaire des ressources zoogénétiques*<sup>34</sup>.

22. La FAO a continué d'œuvrer, dans le cadre de ses projets de coopération technique et en collaboration avec divers partenaires, pour aider les pays dans les domaines suivants: caractérisation, inventaire et surveillance des ressources zoogénétiques, normalisation des méthodes utilisées pour mener à bien ces tâches, et diffusion des résultats et des informations connexes. Le Centre mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (CJN) a mené une action de renforcement des capacités en organisant des réunions d'experts et des cours de formation, ainsi que des stages individuels, soit dans le laboratoire du CJN en Autriche, soit dans un laboratoire d'un pays partenaire.

## **Domaine prioritaire 2. Utilisation durable et mise en valeur**

23. À sa dix-septième session, la Commission a adopté les *Directives concernant la mise en place de filières durables pour les petits éleveurs*<sup>35</sup> et a demandé à la FAO de les publier et de les diffuser largement. Les directives ont été publiées sous la forme de documents électroniques<sup>36</sup> et de copies sur papier. La distribution des copies sur papier a été retardée par la pandémie de covid-19. La traduction des directives en chinois est actuellement soutenue par le Gouvernement chinois.

24. Pour répondre à la nécessité de fournir un appui technique afin d'améliorer l'utilisation et la mise en valeur des ressources zoogénétiques, la FAO a continué de fournir une assistance dans ces domaines, soit directement, soit dans le cadre d'une coopération avec d'autres organisations. Les thèmes privilégiés par la FAO dans ses activités d'appui technique et de renforcement des capacités ont été: l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, l'identification des animaux, les programmes de sélection à assise communautaire, l'application des biotechnologies, l'agroécologie et le développement des filières commerciales des produits d'origine animale au profit des petits exploitants agricoles.

---

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 90.

<sup>29</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.7.

<sup>30</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 84.

<sup>31</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.11.

<sup>32</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/4.

<sup>33</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.5.

<sup>34</sup> <http://www.fao.org/3/i2413e/i2413e00.htm>.

<sup>35</sup> CGRFA-17/19/11.2/Inf.5.

<sup>36</sup> <http://www.fao.org/3/ca5717en/CA5717EN.pdf>.

25. Le CJN conduit actuellement au titre de son Projet de recherche coordonnée un projet sur l'application des outils nucléaires et génomiques à la sélection des animaux présentant des caractères de productivité améliorés<sup>37</sup>. Le projet met l'accent sur la production laitière et appuie la mise en place de systèmes d'enregistrement de la performance ainsi que l'application des outils génomiques à l'amélioration de la productivité laitière. Dix pays<sup>38</sup> reçoivent une assistance dans le cadre du Projet de recherche coordonnée.

26. Quarante et un pays ont bénéficié d'un soutien au titre de projets du Programme de coopération technique (PCT) administrés par la FAO et le CJN. Les projets portent sur diverses questions prioritaires pour chaque pays, notamment le développement de l'élevage, le renforcement des filières, l'amélioration génétique, l'application des technologies de reproduction et l'identification et la traçabilité des animaux. En matière d'application des biotechnologies, l'appui fourni aux pays par la FAO est décrit dans le document relatif à l'*examen des travaux sur les biotechnologies au service de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>39</sup>.

27. La FAO a poursuivi ses travaux à l'appui des éleveurs pastoraux et des autres petits éleveurs. En particulier, grâce à des ressources extrabudgétaires reçues de la part des Gouvernements allemand et espagnol et du Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO a continué de faire fonctionner la Plateforme des connaissances pastorales<sup>40</sup>. Grâce à cette plateforme, un protocole bioculturel communautaire a été élaboré à l'intention des éleveurs autochtones du Gujarat, en Inde, et un réseau d'éleveurs de yaks a été mis en place dans les zones de haute altitude en Asie.

28. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de continuer à améliorer la base de connaissances et les données scientifiques relatives à la fourniture de services écosystémiques par les espèces et les races d'animaux d'élevage, et notamment de donner des exemples concrets et de sensibiliser à cette question<sup>41</sup>. La FAO a rédigé avec des collaborateurs externes un éditorial scientifique<sup>42</sup> insistant sur le fait que les races locales et leurs agroécosystèmes étaient indissociables du point de vue de la fourniture de services écosystémiques. La FAO continue d'héberger et de développer le programme des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM)<sup>43</sup>, dont l'objectif est de déterminer et préserver les communautés et agroécosystèmes traditionnels revêtant une importance historique, et les paysages, la biodiversité agricole, les systèmes de connaissances et la culture qui leur sont associés. Depuis 2005, le programme SIPAM a reconnu 62 systèmes dans 22 pays comme des sites du patrimoine agricole. Un bon nombre d'entre eux intègrent des races locales d'animaux d'élevage. Un exemple en est donné par le système agrosylvopastoral de l'arganier dans l'espace Aït Souab-Aït Mansour, au Maroc<sup>44</sup>, qui est associé à 16 races locales d'animaux d'élevage, en particulier des caprins.

29. Outre l'amélioration, permise par l'expansion du système DAD-IS, de l'inventaire et de la surveillance de la diversité des abeilles mellifères domestiques qui présentent un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO a également mené des activités pour améliorer leur utilisation durable et leur mise en valeur. En collaboration avec l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Lazio e della Toscana «M. Aleandri», la Fédération internationale des associations apicoles (Apimondia) et l'Académie chinoise des sciences agricoles, la FAO s'emploie à élaborer des directives sur les bonnes pratiques en matière d'apiculture, et un manuel pratique destiné aux apiculteurs sur les techniques et les procédures favorisant une production durable dans les zones rurales en Afrique. Les documents

<sup>37</sup> <https://www.iaea.org/projects/crp/d31028>.

<sup>38</sup> Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Chine, Inde, Kenya, Pérou, Serbie, Sri Lanka, Tunisie.

<sup>39</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/9.

<sup>40</sup> <http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr>.

<sup>41</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 90.

<sup>42</sup> <https://www.cambridge.org/core/journals/animal/article/opinion-paper-livestock-agroecosystems-provide-ecosystem-services-but-not-their-components-the-case-of-species-and-breeds/8E251CA36D3DAC97549234745AE8A491>.

<sup>43</sup> <http://www.fao.org/giahs/fr>.

<sup>44</sup> <http://www.fao.org/giahs/giahsaroundtheworld/designated-sites/near-east-and-north-africa/argan-based-agro-pastoral-system/fr/>.

abordent les questions de la sélection et de la génétique dans certaines de leurs parties mais portent essentiellement sur d'autres sujets liés à l'apiculture durable. En 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution<sup>45</sup> déclarant le 20 mai «Journée mondiale des abeilles». Depuis lors, la FAO organise chaque année des manifestations afin de la célébrer<sup>46</sup> et de faire mieux comprendre l'importance des abeilles mellifères et des autres pollinisateurs pour l'alimentation et l'agriculture.

### Domaine prioritaire 3. Conservation

30. De 2016 à 2020, la FAO a été membre d'un consortium constitué de collaborateurs issus de l'Europe et de plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, mettant en œuvre le projet «IMAGE» pour une gestion innovante des ressources zoogénétiques<sup>47</sup>, soutenu par l'Union européenne. Le projet avait pour objectif d'améliorer la gestion des programmes de conservation *ex situ* concernant des ressources zoogénétiques, et de promouvoir l'utilisation du matériel génétique entreposé dans les banques de gènes. En particulier, la FAO a été chargée de superviser l'organisation d'ateliers de formation destinés aux partenaires d'Afrique du Nord<sup>48</sup> et d'Amérique latine<sup>49</sup> et de référencer les pratiques optimales en matière d'assurance qualité des banques de gènes. La contribution de la FAO a compris la préparation de deux articles scientifiques sur la cryoconservation<sup>50, 51</sup>.

31. Les techniques de conservation des ressources zoogénétiques, notamment la cryoconservation, ont beaucoup progressé ces dernières années<sup>52</sup>. En vue de faciliter l'adoption des avancées les plus récentes relatives aux banques de gènes et de compléter et mettre à jour les *Directives de la FAO de 2012 relatives à la cryoconservation des ressources zoogénétiques*<sup>53</sup>, la FAO a élaboré deux documents: l'un sur la *cryoconservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>54</sup> et l'autre consistant en un *projet de directives techniques sur les innovations en matière de cryoconservation des ressources zoogénétiques*<sup>55</sup>, et les a mis à la disposition du Groupe de travail pour examen.

32. La FAO a aidé le Viet Nam à procéder à la cryoconservation des gènes de cinq races locales de porcins pour éviter qu'elles ne disparaissent en raison de la fièvre porcine africaine, du fait, soit de la maladie elle-même, soit des programmes de lutte contre cette maladie. Outre la cryopréservation de cellules somatiques, le Viet Nam a inséré les caractéristiques de ces cinq races dans le système DAD-IS et a téléchargé les données relatives à la cryoconservation et à la taille des populations afin qu'il en soit rendu compte au titre des indicateurs 2.5.1b et 2.5.2 de l'ODD 2.

### Domaine prioritaire 4. Politiques, institutions et renforcement des capacités

33. La FAO a aidé plusieurs pays et organismes régionaux à mettre en place des politiques en matière de gestion des ressources zoogénétiques et, en particulier, à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux, ainsi que des lois et des réglementations nationales. Elle a siégé dans les conseils consultatifs ou les groupes de parties prenantes de plusieurs projets de recherche coopératifs internationaux.

---

<sup>45</sup> RES/72/211.

<sup>46</sup> <http://www.fao.org/world-bee-day/fr/>.

<sup>47</sup> <http://imageh2020.eu>.

<sup>48</sup> Égypte (27 participants) et Maroc (20 participants).

<sup>49</sup> Argentine (22 participants) et Colombie (40 participants).

<sup>50</sup> <https://doi.org/10.3390/d11120240>.

<sup>51</sup> <https://doi.org/10.1089/bio.2019.0128>.

<sup>52</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.11.

<sup>53</sup> <http://www.fao.org/3/i3017e/i3017e00.pdf>.

<sup>54</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/3.

<sup>55</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.4.



34. La FAO et ses partenaires ont apporté leur concours à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de deux projets mondiaux et de 49 projets régionaux ou nationaux faisant intervenir 61 pays. La FAO a organisé avec des partenaires, 12 manifestations nationales et régionales de renforcement des capacités, dont chacune a rassemblé en moyenne trois pays et 22 participants.

35. La FAO a continué de collaborer avec les coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques et les parties prenantes régionales aux fins du maintien et du renforcement des points focaux ou des réseaux régionaux et sous-régionaux en Asie, au Proche-Orient et en Afrique. Elle a poursuivi sa collaboration avec les points focaux régionaux pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Pendant la période visée par le rapport, elle a organisé ou contribué à organiser six réunions à l'intention des coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques.

36. La FAO a été invitée par le comité de rédaction du journal scientifique gratuit *Sustainability*, pour produire le numéro spécial consacré à la gestion durable des ressources zoogénétiques<sup>56</sup>. En mars 2021, le numéro comptait huit articles, et de nombreux autres articles en cours de rédaction étaient attendus. La FAO siège également au comité de rédaction du nouveau journal scientifique gratuit *Genetic Resources*<sup>57</sup>, publié par l'Union européenne sous le parrainage du projet GenResBridge<sup>58</sup>, qui remplace le journal *Ressources génétiques animales*<sup>59</sup> dont la publication a cessé.

37. La FAO a organisé, en collaboration avec la Fédération européenne de zootechnie (FEZ) et le Point focal régional européen pour les ressources génétiques animales, des séances spéciales sur les ressources zoogénétiques lors des dernières réunions annuelles de la FEZ. Les séances ont notamment porté sur la création de valeur ajoutée, la sélection des races aux fins de conservation, la sensibilisation, et la gouvernance des ressources zoogénétiques. La FAO a collaboré avec le réseau ibéro-américain pour la conservation de la biodiversité des animaux domestiques locaux (réseau CONBIAND)<sup>60</sup> pour renforcer les capacités en matière d'estimation des tailles des populations des différentes races, notamment en Amérique latine et aux Caraïbes. Des représentants de la FAO ont prononcé des discours liminaires lors des colloques annuels du réseau.

38. La FAO aide l'AIEA à organiser et à accueillir le colloque international sur la production et la santé animale durables: *International Symposium on Sustainable Animal Production and Health – Current Status and Way Forward*<sup>61</sup>. Initialement prévu comme une manifestation «physique» organisée en juin 2020, le colloque a été reporté en raison de la pandémie de covid-19 et sera tenu en visioconférence du 28 juin au 2 juillet 2021. Pendant le colloque, plusieurs séances seront consacrées à des questions liées à la gestion des ressources zoogénétiques.

39. La FAO continue d'assurer le fonctionnement du Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) et de ses sous-groupes régionaux, qui offrent un espace de dialogue informel sur les questions relatives à la gestion des ressources zoogénétiques. Le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter, tout comme celui des messages publiés. En février 2020, le réseau comptait plus de 3 380 abonnés dans plus de 155 pays. De 2018 à 2020, près de 400 messages par an ont été échangés sur le réseau. DAD-Net continue d'offrir un moyen efficace et unique de mise en commun des données d'expérience, de diffusion des informations et d'échange informel des points de vue, aux personnes s'occupant de la gestion des ressources zoogénétiques.

40. La FAO a intensifié son utilisation des réseaux sociaux, en particulier l'application Twitter, pour sensibiliser à la question des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Depuis 2020, la FAO publie sur son compte «@FAOLivestock»<sup>62</sup> de nouveaux articles et un questionnaire ludique hebdomadaire sur les races d'animaux. Le compte attire plus de 18 500 abonnés.

<sup>56</sup> [https://www.mdpi.com/journal/sustainability/special\\_issues/Animal\\_Genetic\\_Resources\\_sus](https://www.mdpi.com/journal/sustainability/special_issues/Animal_Genetic_Resources_sus).

<sup>57</sup> <http://www.genresbridge.eu/resources/genetic-resources-journal/>.

<sup>58</sup> <http://www.genresbridge.eu>.

<sup>59</sup> <http://www.fao.org/animal-genetics/resources/journal/fr/>.

<sup>60</sup> <https://conbiand.site/>.

<sup>61</sup> <https://www.iaea.org/events/aphs2021>.

<sup>62</sup> <https://twitter.com/FAOAnimalHealth>.

41. À sa cent soixante-cinquième session<sup>63</sup>, le Conseil de la FAO a recommandé que la Conférence, à sa quarante-deuxième session, approuve la création d'un sous-comité de l'élevage (le sous-comité) par le Comité de l'agriculture, un organe technique de la FAO, à sa vingt-septième session. Le sous-comité serait un espace de dialogue intergouvernemental chargé, d'une part, d'examiner les questions et priorités liées à l'élevage et de rechercher un consensus en la matière et, d'autre part, de conseiller le Comité de l'agriculture et, par son intermédiaire, le Conseil et la Conférence de la FAO, au sujet des programmes techniques et des initiatives de politique générale à mettre en place pour optimiser la contribution du secteur à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment à l'atténuation de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des moyens d'existence durables et de la protection de l'environnement<sup>64</sup>. Il est prévu que le sous-comité et le Groupe de travail interagissent à l'avenir sur les questions les intéressant tous les deux.

## V. COLLABORATION

42. À sa dix-septième session ordinaire<sup>65</sup>, la Commission a demandé à la FAO de renforcer les partenariats avec les parties prenantes et les donateurs, qui lui permettront de continuer à prêter un appui technique et stratégique à la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans les pays.

43. La FAO a poursuivi et renforcé ses interactions avec les organisations scientifiques et non gouvernementales, les points focaux régionaux et les réseaux régionaux, à l'appui de la gestion des ressources zoogénétiques. Comme décrit tout au long du présent document, la FAO conserve sa compétence technique reconnue dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques, en participant à diverses initiatives scientifiques, et notamment en menant des travaux de recherche en interne et en contribuant à des projets de recherche-développement, en organisant et en dirigeant des séances lors des conférences scientifiques internationales et en produisant des publications scientifiques.

## VI. LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

44. À sa douzième session ordinaire, la Commission a adopté la *Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*<sup>66</sup> (la Stratégie de financement) et a demandé à la FAO de la mettre en œuvre<sup>67</sup>.

45. La Stratégie de financement s'applique à toutes les sources connues et potentielles de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. L'une des sources prévues au titre de la Stratégie de financement est le Compte fiduciaire de la FAO, qui finance au moyen de contributions volontaires des projets nationaux et régionaux axés sur la mise en application du Plan d'action mondial.

### Situation du Compte fiduciaire de la FAO

46. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a invité les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, y compris à un deuxième appel à propositions au titre du Compte fiduciaire de la FAO, et a demandé à la FAO de diffuser les résultats des projets financés par le Compte fiduciaire lors des réunions pertinentes<sup>68</sup>. C'est pourquoi, donnant suite à cette demande, le représentant du centre de coordination mondial a mentionné les projets financés au titre du Compte fiduciaire de la FAO dans un discours<sup>69</sup> prononcé lors d'une séance plénière de la Conférence asiatique de 2019 sur le génome végétal et animal, organisée à Shenzhen, en Chine, à laquelle

<sup>63</sup> CL 165/REP, paragraphe 18 a).

<sup>64</sup> C/2021/21, paragraphe 19.

<sup>65</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 86.

<sup>66</sup> CGRFA-12/09/Rapport, annexe C.

<sup>67</sup> CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 43.

<sup>68</sup> CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 87.

<sup>69</sup> <https://pag.confex.com/pag/asia2019/meetingapp.cgi/Session/6299>.

assistaient des représentants d'organisations susceptibles de fournir des ressources ou de soumettre des propositions de projets. La présentation des caractéristiques techniques des projets sélectionnés lors du premier appel à propositions a fait l'objet de conférences d'orateurs invités. À ce jour, les activités relatives au premier appel ont été clôturées et il ne reste plus de ressources disponibles pour un deuxième appel à propositions au titre du Compte fiduciaire de la FAO.

### **Situation des autres ressources relevant de la Stratégie de financement**

47. Les travaux relatifs aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment la mise en œuvre du Plan d'action mondial, ont contribué aux quatre résultantes du *Plan à moyen terme de la FAO pour 2018-2021*<sup>70</sup>, principalement en lien avec l'Objectif stratégique 2: «Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables». Pendant la période 2018-2019, l'enveloppe de fonds du Programme ordinaire de la FAO affectée aux activités relatives aux ressources zoogénétiques s'est élevée à quelque 1,6 million d'USD.

48. Les efforts ont été centrés sur les activités essentielles, à savoir le processus intergouvernemental et le système DAD-IS, avec cependant quelques contributions en faveur d'initiatives transversales, notamment des initiatives traitant la question de la biodiversité à un niveau intersectoriel. Le centre de coordination mondial a bénéficié des services d'un chargé des ressources zoogénétiques détaché par le Gouvernement français, qui a été présent pendant l'exercice biennal 2018-2019 et la première moitié de 2020. En juillet 2020, un nouveau cadre (P-3) a été nommé dans l'Unité chargée de la production et de la génétique animales au sein de la Division de la production et de la santé animales.

49. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, les projets du Programme de coopération technique de la FAO contribuant à ces travaux ont représenté une valeur approximative de 1,3 million d'USD et, au titre du Programme de coopération technique de l'AIEA, par l'intermédiaire du CJN, environ 2,0 millions d'USD. Le CJN a aussi fourni une contribution d'un montant estimatif de 0,25 million d'USD dans le cadre de son Projet de recherche coordonnée.

### **Contributions volontaires en faveur de la FAO**

50. La FAO a reçu des fonds à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment en faveur du pastoralisme, au niveau mondial, de la part de l'Allemagne et de la France (pour un montant total d'environ 0,5 million d'USD) et pour des projets de niveaux régional et national, de la part de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de Bahreïn, de la Mauritanie, du Népal, de la Suisse et de l'Union européenne (pour un montant total d'environ 3,3 millions d'USD). S'agissant de certains de ces pays, l'appui a compris des ressources qu'ils ont reçues de donateurs, à savoir le FIDA, le Programme alimentaire mondial et le Fonds pour l'environnement mondial. Les fonds mobilisés au titre de ces accords de coopération programmatique ont permis à la FAO d'allouer des financements à effet catalyseur à des activités particulières, à tous les niveaux.

### **Ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO**

51. La Stratégie de financement énumère quatre types différents de ressources importantes, notamment les ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO. Le rôle de la FAO consiste à faciliter l'accès des pays aux informations sur les possibilités de financement. Pour ce faire, elle fournit continuellement des informations sur les bourses d'étude, les sources de financement et les dons, notamment par l'intermédiaire du réseau DAD-Net. Les informations concernant les ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO sont imprécises, mais certaines informations relatives aux pays ont été obtenues grâce au processus d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial. En particulier, 40 pour cent des 104 pays ont indiqué avoir augmenté leurs allocations nationales en faveur des ressources zoogénétiques depuis l'adoption du Plan d'action mondial<sup>71</sup>. Ce pourcentage est à comparer aux seulement 30 pour cent des 129 pays ayant

<sup>70</sup> C 2019/3.

<sup>71</sup> CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.3.

communiqué un rapport lors du dernier cycle, en 2014<sup>72</sup>. Le soutien des donateurs en faveur de la gestion des ressources zoogénétiques est souvent intégré dans de grands programmes de portée générale, comme des projets appuyant le pastoralisme ou l'amélioration de l'ensemble des filières du secteur de la production animale, ou dans des activités complémentaires, comme des initiatives relatives à l'identification et à la traçabilité des animaux. Par exemple, la Banque mondiale conduit ou appuie, au titre de dons ou de prêts, de grands projets de production animale dans plusieurs pays, notamment le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Inde, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie et le Népal, qui comportent tous des investissements dans l'amélioration de la sélection et de la génétique animales, fondée sur la mise en valeur des races locales et de races transfrontières.

## VII. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

52. Le Groupe de travail est invité à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il souhaitera peut-être recommander à la Commission:

- d'appeler les pays à continuer à mettre en œuvre le Plan d'action mondial, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à un développement rural durable au niveau mondial, et plus spécifiquement à la concrétisation des ODD 2 et 15;
- de demander à la FAO de poursuivre ses activités, en partenariat avec les parties prenantes et les donateurs, à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial par les pays;
- d'appeler les pays à mettre plus particulièrement l'accent sur la conservation des ressources zoogénétiques par des méthodes *in vivo* ou *in vitro*, selon qu'il convient, et de demander à la FAO de fournir un appui complémentaire concernant les aspects techniques et politiques;
- d'inviter les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment à un deuxième appel à propositions au titre du Compte fiduciaire de la FAO;
- de demander à la FAO et aux pays de poursuivre leur action visant à faire mieux connaître l'importance des ressources zoogénétiques et le rôle que jouent les éleveurs et les espèces et les races d'animaux d'élevage et leurs systèmes de production dans la fourniture de services écosystémiques.

---

<sup>72</sup> CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.5.